

FUITES CE1D: deux écoles dans le viseur

Hypothèse 1



L'athénée Alfred Verwée et le lycée Guy Cudell pourraient être à l'origine du fiasco

► À chaque jour, son nouvel épisode dans l'affaire des fuites d'examens dans le secondaire. Une saga qui, il est utile de le rappeler, a commencé en réalité la semaine dernière déjà. Souvenez-vous, dans la *DH* du vendredi 12 juin, nous vous révélions, en exclusivité, un premier cas de tricherie à l'athénée Alfred Verwée.

Le préfet de l'établissement scolaire schaarbeekoïse y avait brisé les scellés des épreuves de CE1D. Notre enquête avait alors permis de déterminer que plusieurs questions d'examens avaient été distribuées à quelques professeurs. Au moins celles de l'épreuve de français, de sciences et de néerlandais.

AU CABINET de Joëlle Milquet, on avait d'ailleurs immédiatement réagi via l'envoi, sur place, dans un premier temps, du préfet coordonnateur, avant le passage de l'inspecteur général du service général de l'inspection de l'Enseignement secondaire ordinaire.

Précisons qu'une enquête est toujours en cours à ce sujet. Précisons également que les professeurs auraient gardé ces questions d'examens plusieurs jours en leur possession. De quoi avoir le temps de les propager sur les réseaux sociaux, pour en arriver au fiasco constaté cette semaine? L'enquête le déterminera mais l'athénée Alfred Verwée est clairement dans le collimateur.

Un autre établissement scolaire pourrait lui aussi, être à l'origine des fameuses fuites : le lycée Guy Cudell, à Saint-Josse. Selon nos informations, des ouvriers communaux y auraient organisé des fuites. Rien n'est confirmé à ce stade mais des soupçons pèsent à l'encontre de l'établissement scolaire.

En principe, comme le prévoit la procédure (voir détails ci-contre), c'est au directeur de

chaque établissement d'aller chercher les questionnaires des examens au point de livraison fixé. Sauf que dans la pratique, ce n'est pas toujours le cas. Et c'est ce qui se serait passé au lycée Guy Cudell. Des ouvriers communaux auraient été mandatés par l'administration de l'échevinat de l'Enseignement pour livrer ces questionnaires. Mais avant l'arrivée des colis au sein du lycée Guy Cudell, les scellés auraient déjà été brisés.

CONTACTÉ par nos soins, l'échevin socialiste de l'Enseignement, Philippe Boiketé (PS), déclare ne pas être en mesure de détailler la procédure de livraison des examens pour le lycée en question mais précise qu'il a, du coup, demandé un rapport des faits à son administration. *"Ce n'est pas moi qui livre les copies. Mais sur base de ce que ce rapport établira, nous examinerons les responsabilités de chacun, s'il y a lieu de le faire."*

Nawal Bensalem

LA PHRASE

"Je m'interroge face à autant de fuites; lors des années antérieures, rien de pareil ne s'est passé. La coïncidence est étonnante."

Joëlle Milquet, ministre
de l'Enseignement en Fédération
Wallonie-Bruxelles

Hypothèse 2



Une autre piste pourrait expliquer les multiples fuites de cette semaine

► La malveillance n'est peut-être pas l'unique explication des innombrables fuites de cette semaine. Le manque de sécurisation du processus d'élaboration et de distribution des copies d'examens laisse en effet pantois (voire ci-contre).

En effet, il est curieux de voir dans combien de mains différentes circulent des documents que l'on pourrait considérer comme sensibles. Par manque de moyens, ce sont les directeurs qui doivent se déplacer jusqu'aux dépôts dans lesquels sont entreposées les copies. Souvent accaparés par un surplus de travail en fin d'année, ils sont parfois obligés de déléguer cette requête à d'autres fonctionnaires de l'établisse-

ment. Ces derniers, s'ils sont pour la plupart honnêtes, ne sont pas soumis au même code déontologique que leur supérieur. Sans compter que les directeurs eux-mêmes peuvent parfois se rendre coupables volontairement de fuites, comme cela a été le cas à l'athénée Verwée de Schaerbeek.

AUTRE MAILLON de la chaîne: les enseignants. S'ils ne sont pas censés avoir accès aux épreuves avant le début des examens, ils ont la possibilité de consulter certaines consignes pour leur permettre de mettre en place le matériel nécessaire au bon déroulement de l'épreuve. Malgré tout, les copies d'examens leur sont régulièrement distribuées la veille, voire l'avant-veille dudit examen.

"Une aberration", commente cette professeur d'histoire. "Pourquoi ne fait-on pas comme en France ? Les examens dans un coffre-fort et la distribution le matin même de l'examen."

Du côté de l'administration, les différentes étapes de production des examens restent assez verrouillées. Deux hypothèses peuvent être formulées à ce niveau pour les fuites. D'une part, les groupes de travail chargés de rédiger les épreuves auraient pu s'épancher, mais cela semble peu probable. Deuxième piste, la fuite pourrait venir d'un des employés de l'imprimeur. Cela a été le cas pour l'épreuve de mathématiques du baccalauréat français en 2011.

R. D.

Les 4 étapes de la conception d'un examen

Pour les copies, la route est longue entre le début de leur conception et leur arrivée sur la table des élèves. Voici les 4 grandes étapes de la fabrication des copies.

1 Fin 2013. La machine est lancée. Près d'un an et demi avant le début de l'épreuve, des groupes de travail sont mis en place pour rédiger les examens. Ils sont composés d'ensei-

gnants, de conseillers pédagogiques, d'inspecteurs désignés par le Service général de l'Inspection et d'un représentant de l'Administration générale de l'Enseignement. Ces groupes sont désignés pour une durée maximale de trois ans.

2 Le 8 avril 2015. Toutes les épreuves sont rédigées et envoyées à l'imprimerie. Tout comme les groupes de travail, l'imprimeur signe un engagement de confidentialité.

3 Départ dans les points de livraison. Une fois imprimées, et faute de

moyens disponibles, les copies sont transférées dans des points de livraison répartis en Wallonie et à Bruxelles (72 pour le CEB et 24 pour les CE1D et CESS).

4 Le 5 juin 2015. Les directeurs des différents établissements sont priés de venir chercher les copies pour leurs élèves. Les chefs d'école sont alors entièrement responsables de la confidentialité et du contenu des épreuves. Les professeurs reçoivent quant à eux les consignes un jour avant le début des épreuves.

R. D.

Un décret adopté dans l'urgence au Parlement de la Fédération

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles adoptera aujourd'hui dans l'urgence une proposition de décret visant à offrir une meilleure sécurité juridique à la certification des élèves privés cette semaine d'épreuves certificatives en raison des fuites des questions sur internet.

Les députés de la Fédération sont convoqués en séance plénière ce vendredi à 10 heures pour un débat sur la question avec la ministre de

l'Éducation Joëlle Milquet, avant la mise au vote en urgence d'une proposition de décret. Le texte fait actuellement l'objet de négociations entre les différents chefs de groupes politiques.

Mercredi, l'opposition MR avait toutefois mis en doute la sécurité juridique de l'opération, précisant que l'annulation des épreuves certificatives n'était pas prévue parmi les raisons permettant aux conseils de classe de certifier de façon effective la réussite des élèves.

“ON NE VA PAS laisser passer TOUT LE MONDE”

▣ Les directeurs insistent sur le bon sens dont feront preuve les conseils de classe au moment de décider si l'élève passe ou non

▶ Avec ces annulations d'examens en chaîne, beaucoup se posaient la question du futur proche des élèves. Comment allaient-ils être vraiment notés? Les conseils de classe allaient-ils se montrer plus laxistes compte tenu des circonstances? Il faut dire que certaines écoles craignent l'avalanche de recours de la part de parents non contents de voir leur fils en échec. Mais du côté des directions, on se veut rassurant, et, on le répète, les décisions se feront au cas par cas.

À l'Institut de la Providence de Champion (Namur), des mesures d'urgence ont été prises pour gérer au mieux la situation. *“Malgré l'annulation, nous avons tout de même décidé de faire passer les examens. Les notes serviront à titre indicatif et seront examinées par le conseil de classe. J'ai aussi demandé aux professeurs de vérifier qu'ils n'avaient pas reçu de copies suspectes, mais cela n'a pas été le cas. Il faut dire que la grande majorité des élèves a travaillé. Les tricheurs sont une minorité”*, explique Olaf Mertens, directeur.

Et afin d'éviter trop de réac-

tions négatives de la part de parents mécontents, l'école a trouvé la parade. *“Nous avons décidé d'organiser une seconde session. Les parents ne peuvent donc pas introduire un recours à ce stade. Et cela permet aux élèves qui auraient raté d'avoir une seconde chance. Mais il est vrai que les écoles qui ne font pas de même doivent se poser la question du nombre de recours”*, poursuit le directeur.

Mais selon M. Mertens, ces annulations doivent aussi être dédramatisées. *“Les épreuves de mathématiques et de français se sont bien déroulées. Or, c'est souvent sur ces deux matières principales que se joue le passage de l'élève. Mais de toute façon, on peut compter sur les conseils de classe pour faire preuve de bon sens. Les bulletins de l'année vont être soigneusement épluchés et la décision sera prise de façon collégiale.”*

Pour les directeurs, ces fuites semblent donc ne pas perturber plus que ça le déroulement de la fin de l'année. Reste maintenant à savoir comment réagiront les parents face à la décision du conseil de classe.

Romain Demoustier